

Termes de référence

La réalisation de l'évaluation finale externe du Projet

Position proposée	Recrutement de deux (2) experts pour l'évaluation d'un projet GIRE
Projet	Projet d'appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau) - 11407
Nom d'activité, description et numéro	La réalisation de l'évaluation finale externe du projet
Nom de l'expert <i>(et nom de la collectivité ou de l'organisation le cas échéant)</i>	
Description <i>Information générale du projet PSL Eau</i>	<p>Le Projet d'appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau) est financé par le Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE) du Programme Eau de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas intitulé « OmiDelta », géré par la SNV-Bénin, et exécuté par l'agence de coopération internationale de l'Association des Municipalités Néerlandaises (VNG International), du 19 décembre 2018 au 31 décembre 2021. Le projet vise à faciliter l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau de la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO), par le développement de synergies d'actions entre les Acteurs Non Étatiques (ANE) dans leur grande diversité, autour d'actions concrètes de gestion inclusive des crues. Il s'agit donc de mobiliser les populations de la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO) autour de leurs intérêts économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour participer activement à des actions de gestion inclusive des crues afin de les impacter positivement.</p> <p>Pour ce faire, le projet vise à développer des synergies d'actions entre d'une part, les ANE entre elles, et d'autre part, les ANE et les Acteurs Etatiques (AE), pour conduire de façon optimale et efficiente à des résultats efficaces et durables. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la gestion inclusive des crues et la valorisation économique des ressources en eau sur le territoire de cinq communes du sous-bassin de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé. L'assistance technique et financière du projet est organisée autour des trois piliers : 1) la création des conditions cadres ; 2) la mise en œuvre des actions pilotes de gestion des crues ; et 3) la capitalisation, la pérennisation et le partage des bonnes pratiques suivant les expériences sur les territoires de cinq communes cibles.</p> <p>Les résultats attendus du projet sont :</p> <p>Résultat 1 : Des conditions cadres à la gestion inclusive des crues sont créées au niveau local (Sensibilisation et dialogue au niveau local)</p> <p>Résultat 2 : Des actions pilotes de gestion inclusive des crues et de valorisation économique des ressources en eau sont mises en œuvre (Actions pilotes GIRE)</p> <p>Résultat 3 : Un système de suivi-évaluation, capitalisation et de partage des bonnes pratiques est opérationnel (Capitalisation au niveau local)</p>
Analyse du contexte du projet	<p>La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est l'approche retenue par le Bénin pour réaliser l'ODD 6 intitulé « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».</p> <p>L'analyse du secteur de l'eau a montré que, le développement d'une bonne gouvernance de l'eau, demeure un grand défi, à relever pour la transition du Bénin vers une gestion durable des ressources en eau. Aussi, il est fort malheureusement constaté que les activités GIRE restent abstraites et difficilement quantifiables, sans réalisations concrètes,</p>

	<p>susceptibles de lui conférer une certaine visibilité sur le terrain. La présente intervention est formulée avec comme préoccupation centrale le développement d'actions concrètes pour la gestion inclusive des crues et leur valorisation économique ainsi que la mise en place de cadres de concertation multipartites pour le partage des bonnes pratiques et une durabilité des actions.</p> <p>La zone ciblée pour l'intervention est constituée de cinq communes du Sous-Bassin du Delta de l'Ouémé, un territoire aux multiples contraintes liées à l'eau, des risques climatiques et d'urbanisation galopante et mal contrôlée. Il s'agit des communes de Porto-Novo, de Sèmè-Podji, et d'Abomey-Calavi dans le Delta métropolitain, de la commune de Zé, de Sô-Ava et des localités rurales d'Abomey-Calavi, et de Sèmè-Podji dans le Delta rural. Le choix de ces communes se justifie par les problématiques représentatives du Delta de l'Ouémé qu'elles portent : les inondations, le comblement des plans d'eau, des exutoires, des canaux et couloirs d'eau, les pollutions, l'extension non-contrôlée des agglomérations urbaines et les problèmes liés à l'utilisation des zones humides.</p>
<p>Objectif de mission</p>	<p>Cette mission a pour objectif de conduire l'évaluation finale de la performance globale du PSL Eau. L'évaluation finale devrait se focaliser sur les réalisations du projet par rapport à l'objectif et aux résultats prévus, elle doit aussi analyser les stratégies de mises en œuvre du projet.</p> <p>Plus précisément, l'évaluation vise à indiquer dans quelle mesure le PSL Eau contribue à son objectif global par l'appréciation de la mesure d'atteinte des résultats attendus et l'analyse des changements opérés, des effets immédiats induits par les interventions du projet selon une analyse autour de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité du Projet. L'évaluation servira tirer les enseignements, pour l'apprentissage tant de VNG International en tant qu'organisation exécutante qu'à l'équipe du PSL Eau, et aux autres parties prenantes du PSL Eau ainsi qu'à l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur de l'eau au Bénin. Elle doit enfin permettre d'identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la répliation/ passage à l'échelle de certaines actions.</p>
<p>Contexte de l'évaluation & COVID-19 scenarios</p>	<p>PSL Eau est l'un des projets menés dans le cadre du programme eau (OmiDelta) de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin, ce programme d'eau est mis en œuvre à travers trois guichets (Fonds Acteurs Non Etatiques, Fonds Acteurs Etatiques, Assistance Technique). PSL Eau fait partie, avec plusieurs autres projets, du Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE), géré par SNV-Bénin. Cette évaluation porte spécifiquement sur le PSL Eau. Une évaluation de tous les projets du Fonds suivra en fin 2021. Par ailleurs, des évaluations sont également menées pour les autres guichets du programme OmiDelta. L'ensemble du programme sera quant à lui évalué par l'Ambassade en 2022.</p> <p>Avec l'achèvement de ce programme, l'Ambassade mettra fin à ses nombreuses années d'appui au secteur de l'eau au Bénin. Cela signifie qu'il n'y aura pas de seconde phase à ce projet, ce qui explique pourquoi des recommandations en ce sens ne sont pas demandées.</p> <p>Idéalement, la mission consisterait en des visites sur le terrain et des recherches documentaires. Toutefois, en raison de l'épidémie et de la persistance du COVID19, nous sommes obligés de présenter trois scénarios. Le scénario finalement choisi dépendra des directives gouvernementales et sera également déterminé en étroite consultation avec l'équipe d'experts retenue pour cette évaluation.</p> <p><u>Scénario 1</u> : La mission se déroulera selon l'idéal où les deux experts conduisent leur mission avec des visites sur le terrain et des recherches documentaires. Il est néanmoins conseillé d'organiser certains entretiens virtuellement dans la mesure possible.</p> <p><u>Scénario 2</u> : La mission est conduite de manière hybride, puisque le voyage et le déplacement sont limités. Les experts retenus pour l'évaluation partageront au mieux les tâches avec l'expert national effectuant les visites de terrain dans la mesure du possible et pour le reste les moyens virtuels seront utilisés.</p> <p><u>Scénario 3</u> : La mission consiste entièrement en une recherche documentaire et des</p>

	entretiens virtuels par l'équipe d'experts en évaluation.
<p>Questions spécifiques à répondre par cette évaluation</p>	<p>L'évaluation devrait être conduite autour des questions suivantes :</p> <p>Pertinence</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partenariat : Le PSL Eau répond-t-il à un besoin et par conséquent, a-t-il été pertinent pour les communautés vivant dans la zone d'intervention ? Quelles méthodes et quels outils ont été les plus et les moins efficaces à cette fin ? Comment le contexte dans lequel le projet est mis en œuvre a-t-il changé au fil du temps, et comment cela a-t-il influencé le niveau de pertinence du projet ? La pertinence du projet aurait-elle pu être accrue ? Si oui, comment ? 2. Groupes d'intérêts & inclusion : Dans quelle(s) mesure(s) le projet a-t-il pris en considération les différents besoins et priorités des différents groupes et notamment groupes vulnérables (femmes, jeunes, etc.) ? Quelles dynamiques d'inclusion se sont révélées utiles dans les processus ? <p>Efficacité</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Résultats : Dans quelle(s) mesure(s) les objectifs et résultats attendus du projet ont-ils été atteints (comparaison des résultats attendus et des résultats effectifs du Projet, analyse des écarts constatés) ? Quels ont été les facteurs déterminants pour les résultats du projet ? Expliquez les raisons des surperformances / sous-performances ? 4. Capacités de résolution des problèmes, d'adaptation et d'apprentissage : Le projet a-t-il su s'adapter à des circonstances changeantes du contexte et/ou des opérations (tout en se dirigeant vers ses objectifs) ? Faire ressortir les principaux obstacles et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du projet et déterminer comment l'équipe du projet a géré ces obstacles. Les solutions apportées se sont-elles avérées satisfaisantes pour l'atteinte des résultats ? Cela a-t-il affecté la performance globale du projet et la cohérence globale de la programmation ? Quelles leçons sont tirées et poursuites de ces situations par l'équipe ? Y a-t-il d'autres leçons à tirer ? <p>Efficience</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Ambition : Dans quelle(s) mesure(s) la durée, le budget et l'approche de ce projet se sont-ils révélés en adéquation avec les ambitions initiales du Programme Omidelta Fonds Acteurs Non étatiques ? 6. Budget : PSL Eau a choisi de répartir le budget sur 12 actions pilotes intégrées au lieu des 5 actions pilotes prévues à l'origine, à savoir 1 par commune. Dans quelle(s) mesure(s) ce choix a-t-il permis une meilleure atteinte des résultats du projet ? <p>Cohérence</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Synergie : Dans quelle(s) mesure(s) les activités du projet ont-elles été mises en œuvre en synergie et coordination avec d'autres acteurs dans la même zone thématique ou géographique (autres projets du programme OmiDelta, la DG Eau, l'INE, les ONG et autres acteurs intervenant dans le domaine de l'eau dans la zone d'intervention du projet) ? Dans quelle(s) mesure(s) la cohérence a-t-elle été recherchée et atteinte avec d'autres projets dans la zone ciblée ? <p>Durabilité</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. FIETS¹ : Dans quelle(s) mesure(s) les résultats et effets immédiats obtenus peuvent-ils être maintenus au-delà du programme ? Dans quelle(s) mesure(s) les connaissances générées au cours du projet ont-elles été transférées aux acteurs locaux concernés ? Dans quelle(s) mesure(s) le transfert de connaissances (et/ou

¹ FIETS: les cinq dimensions de durabilité: financière, institutionnelle, environnementale, technique et sociale.

	<p>le développement participatif des connaissances) faisait-il partie de l'approche de mise en œuvre du projet ? Dans quelle(s) mesure(s) les parties prenantes concernées pourront-elles avoir accès au financement pour effectuer la maintenance des infrastructures ? Identifier les risques d'atteinte à la durabilité, relatifs à la gouvernance (locale et communautaire), à l'aménagement du territoire et à la politique d'investissement aussi bien publique que des partenaires et proposer les mesures de mitigation par le projet ?</p> <p>9. Mise à l'échelle / Réplication : Dans quelle(s) mesure(s) et sur quelles conditions la mise à l'échelle et/ou la réplication des actions pilotes est-il réalisable, compte tenu du caractère et l'axé sur la demande de ce projet ? Formulez les recommandations dans ce sens de façon pratique, concrète et clairement dédié à un acteur (étatique) concerné.</p> <p>10. Prise en compte des aspects transversaux ??? Comment les experts transversaux comme le genre, l'emploi, la jeunesse, la gouvernance, l'innovation, les changements climatiques ont-ils été pris en compte dans la mise en œuvre du projet et quels en sont les résultants significatifs à capitaliser pour le partage de connaissances?</p> <p>Impact / effets immédiats :</p> <p>11. Effets immédiats : Apprécier si le projet a déjà induit des effets immédiats et expliquer la manière dont ces effets immédiats sont perçus par les différentes parties prenantes du projet. Dans la mesure du possible, cette appréciation sera mise en lien avec les indicateurs de suivi-évaluation du projet. Des perspectives d'effets de plus long terme pourraient être envisagées.</p> <p><i>Si l'analyse de cette évaluation aboutit aux recommandations relatives, ces recommandations doivent être formulées de manière pratique et concrète et doivent explicitement indiquer à quelles structures elles sont destinées.</i></p>
<p>Champs d'évaluation et la méthodologie générale</p>	<p>Il est prévu que les travaux se déroulent en trois phases interconnectées :</p> <p>Phase 1 : Phase de lancement (1 novembre – 7 novembre 2021)</p> <p>La phase de démarrage commencera par une réunion de lancement (en ligne) avec l'équipe de VNG International (au siège et au Bénin) en charge de la gestion du PSL Eau pour se familiariser avec le projet et discuter des modalités d'exécution de l'évaluation. Au cours de cette phase, les experts doivent effectuer les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte initiale de documents/données. Informations disponibles et à fournir par VNG International : plans et rapports annuels et semestriels, rapports des études de référence (2019) et de suivi (2021), documents de S&E (cadre logique, matrice), la stratégie de durabilité, et certains documents sur les actions pilotes. • Analyse approfondie des documents (axée sur les questions d'évaluation) • Analyse du background du projet, y compris des entretiens (en ligne) avec les parties prenantes du projet telles que la SNV-Bénin et l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin. • Reconstruction de la logique d'intervention, incl. objectifs, spécificités et bénéficiaires cibles • Conception des outils pour la phase de mise en œuvre. <p><u>Résultat de la Phase 1 : Un rapport initial</u> détaillant les conclusions initiales et <u>proposant une planification</u> pour la phase de terrain sur base du scénario choisi avec VNG International.</p> <p>Phase 2 : Phase de mise en œuvre (8 novembre – 14 novembre 2021)</p> <p>Au cours de cette phase, les experts visiteront le terrain (scénario 1, 2) ou mèneront des études documentaires détaillées complétées par des entretiens en ligne avec des</p>

	<p>informateurs clés et des discussions de groupe (scénario 3). Les activités devraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une réunion de briefing au bureau de VNG International • Collecte des données primaires au Bénin • une réunion (en ligne) de restitution des conclusions préliminaires avec l'équipe de projet, la SNV-Bénin et les principales parties prenantes. • une réunion de débriefing (en ligne) avec la VNG International (siège et EP). <p><u>Résultat de la phase 2 : la présentation du débriefing et une liste d'entretiens et/ou de groupes de discussion comprenant les parties prenantes du programme telles que les équipes de projet locales, les experts, les partenaires, les bénéficiaires, ainsi que les partenaires de développement externes.</u></p> <p>Phase 3 : Phase de synthèse (15 novembre – 1 décembre 2021)</p> <p>Au cours de cette phase, les experts finaliseront le rapport d'évaluation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse finale des résultats (en mettant l'accent sur les questions d'évaluation) • Formulation de l'évaluation globale, des conclusions et des recommandations. Toutes les recommandations doivent être liées à des constatations spécifiques. Les recommandations produites doivent être aussi pratiques que possible en prenant en considération le(s) contexte(s), les mandats, la capacité et les ressources des organisations ou institutions sur qui portent ces recommandations. • Remise du projet de rapport d'évaluation pour commentaires des différentes parties prenantes (un délai de 1 semaine doit être prévu pour l'examen) • Finalisation du rapport sur la base des commentaires reçus • La phase de synthèse se terminera par un atelier de validation en ligne. <p><u>Produit Phase 3 : Rapport d'évaluation final et présentation</u></p>
Livrables prévus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport initiale et planification de la phase 2 2. Présentation du débriefing 3. Liste d'entretiens et/ou groupes de discussion 4. Rapport d'évaluation provisoire / première version 5. Rapport d'évaluation finale 6. Présentation du rapport final 7. Matériels d'activités, tels que les présentations, les photos.
Instruction de rapportage	<p>Le routage du rapport se fait selon les lignes directrices suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le rapport sera rédigé en séparant l'analyse des observations, des conclusions et des recommandations. Un résumé du rapport de 2 pages maximum fait partie du rapport. Le rapport doit comporter des photos et des citations suites aux entretiens.² 2. Les experts travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du PSL Eau de VNG International pour assurer l'alignement des activités. Leurs points de contact sont Anouk LODDER & Egy SOSSOU. 3. Les experts s'assurent d'un bon niveau d'information avant, pendant et après cette mission. 4. Les experts rapporteront directement au Directeur du PSL Eau de VNG International.
Planification	<p>Une planification indicative est donnée ci-dessus, cependant les experts sont libres de</p>

² Les experts veilleront au remplissage préalable des fiches de consentement pour les photos / entretiens, conform RGPD)

provisoire du processus d'évaluation	proposer un agenda tout en respectant la date de démarrage et la soumission du rapport au plus tard le 1 décembre 2021.
Période de la mission	La mission se déroulera du 1 novembre au 1 décembre 2021
Lieu de la mission	Bénin et à domicile.
Qualifications minimum l'équipe d'évaluation	<p>L'équipe doit être composée de deux experts en évaluation des projets/programmes. Cette équipe s'organise en son sein pour dégager un(e) évaluateur principal(e) et un(e) évaluateur associé(e).</p> <p>Ensemble, les experts doivent avoir les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 10 ans d'expériences en suivi-évaluation des projets et programmes du développement international, de préférence dans multiples pays. • un minimum de 5 à 10 ans de solides expériences dans le secteur de l'Eau et de préférence en matière de la GIRE dans la sous-région francophone de l'Afrique de l'Ouest et de préférence au Bénin • Une solide connaissance des approches communautaires. • Des expériences professionnelles au Bénin et une bonne connaissance de la zone d'intervention du PSL Eau sera considérée comme un atout. <p>Pour chacun(e) des deux experts, il est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un Master ou équivalent dans un domaine pertinent pour la mission (par exemple la GIRE, ingénierie hydraulique, agronomie, gouvernance locale, sociologie) • un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle dans un domaine du développement international pertinent pour la mission (par exemple la GIRE, la gouvernance de l'eau, le développement communautaire, la gestion des déchets). • Expérience avérée d'au moins 6 ans dans les évaluations qualitatives de projets de développement • La profonde connaissance de la GIRE • Excellentes compétences en français (verbal et écrit) • Excellentes compétences d'analyse, de rédaction de rapport et de présentation • Excellentes compétences en moyens de communication numériques • Sensitivité au genre et aux conflits.
Dossier de candidature et critères d'évaluation	<p>La sélection des experts sera basée sur les éléments suivants :</p> <p>A. Proposition technique (80% de la note totale). La proposition technique doit inclure les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Compréhension de la mission, de son contexte et des enjeux (pas plus d'une page ; 10 points) ; ii. Approche de la mission proposée pour ce projet spécifique, y compris l'approche et les méthodes d'évaluation, la planification, la collecte de données, l'analyse et la production de rapports (pas plus de 02 pages ; 20 points) ; iii. Expérience antérieure avec des missions similaires (pas plus de 02 pages, y compris des liens vers des travaux publiés ; 20 points). Une copie d'une évaluation similaire doit être incluse dans l'offre, incl. les références ; iv. Qualité de l'équipe (CV pas plus 04 pages maximum ; 30 points). <p>(Un score minimum de 60 sera appliqué)</p> <p>B. Budget (20% de la note totale)</p> <p>Le budget doit être établi en euros et doit indiquer le nombre de jours ouvrables passés par</p>

l'équipe d'évaluation selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous. Il est demandé d'établir le budget prenant en compte les 3 scénarios. Ainsi, le budget doit inclure les coûts supplémentaires, lesquels sont remboursés sur la base des coûts réels encourus et les pièces justificatives. Le taux de per diem est mis sur €60 par nuitée, justifié par une facture d'hôtel).

Activité	Endroit	Expert 1	Expert 2	Dates prévues	Nuitées
Phase					
Phase					
Scenario 1					
Scenario 2					
Scenario 3					

Un dossier de candidature peut obtenir 100 points au maximum.

Date finale

Le dossier complet devra être soumis par email au plus tard le 20 octobre 2021 à l'adresse : flore.jeroense@vng.nl et en copie Anouk.Lodder@vng.nl et Nicole.Osuji@vng.nl

Ressources (information additionnelles) :

- Vidéo introductive du Projet via [ce lien](#)
- Consultez la [page IATI](#) sur Akvo RSR

Il est entendu que pour la conduite de l'évaluation même, les experts obtiendront les diverses documentations tels que la proposition, rapports, etc. du projet.